

AXE 1 : La Forêt : une ressource à révéler

Objectif : Accroître le potentiel forestier de l'Ain

Action 1.3 : Intervenir en forêt tout en préservant la biodiversité et le changement climatique

- **Contexte et enjeux**

En parallèle de la production de bois, les forêts constituent des « réservoirs de biodiversité » et sont des lieux de passage, d'abris ou de nourriture indispensables à la faune sauvage et autant d'espaces privilégiés pour les activités cynégétiques et pour les randonnées et balades en nature.

Du sol à la canopée, les forêts accueillent un très grand nombre d'espèces animales et végétales. On trouve une grande biodiversité dans la microfaune du sol et de la litière forestière et parmi les mousses, les lichens et les champignons qui sont présents au sol et sur les arbres. Certaines espèces d'amphibiens, d'oiseaux ou de mammifères (sonneurs à ventre jaune, pics, chauve-souris, chouettes, grands tétras, gélinottes des bois...) sont inféodées aux milieux forestiers ; leur présence peut révéler le degré de naturalité de la forêt.

Par des pratiques sylvicoles adaptées et une gestion durable de la forêt, il est possible de concilier les enjeux de production de bois et les atouts environnementaux d'une forêt. L'objectif est d'encourager les acteurs de la forêt qui souhaitent préserver, restaurer et valoriser le potentiel environnemental forestier.

De plus, les forêts jouent également un rôle clé dans le défi du changement climatique par leur capacité de stockage de carbone. Pour assurer pleinement cette fonction, les peuplements forestiers et les pratiques sylvicoles doivent pouvoir anticiper et s'adapter aux nouvelles conditions climatiques.

- **Description de l'action**

- Développer des itinéraires techniques en faveur de la futaie irrégulière en forêt privée

- Marquage en futaie irrégulière :

Basée sur le principe de renouvellement permanent, la sylviculture en futaies irrégulières permet à des arbres d'âges, de hauteurs, de diamètres et d'essences différents de se côtoyer pour produire principalement et régulièrement des arbres de qualité destinés au bois d'œuvre. Ces conditions de production s'articulent particulièrement bien avec la préservation de la qualité de l'écosystème forestier. La diversité du peuplement et le prélèvement des bois sans perturbation brutale du milieu favorisent un sol de qualité (érosion limitée, développement de l'humus) donc la qualité de l'eau. Elle offre des habitats favorables à de nombreuses espèces animales et végétales, notamment grâce à la présence d'arbres à forte valeur écologique et de bois mort. En outre, la présence d'un sous étage participe à l'amélioration de l'état sanitaire de la forêt.

La sélection des arbres destinés à la coupe et des arbres d'avenir lors du marquage est une étape clé de la sylviculture irrégulière. Le marquage en futaie irrégulière bénéficie du soutien départemental en proposant un forfait à l'hectare.

Conditions :

- 1- L'aide sera soumise à l'engagement du propriétaire de réaliser un document de gestion durable ou de s'engager dans une certification de la gestion durable des forêts tel que PEFC ou FSC,
- 2- Les travaux de marquage devront être réalisés par un expert forestier ou un Gestionnaire Forestier Professionnel,
- 3- Surface des travaux minimum 1 ha et maximum 4 ha.

Bénéficiaires : propriétaires privés (hors PSG)

Le Département est lauréat de l'AMI-Dynamic Bois déposé en 2016 auprès de l'ADEME et qui débutera courant 2017 : AVENIR 01 (voir axe 3). Le dispositif décrit ci-dessous s'appliquera au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2016 à la date de la signature de la convention avec l'ADEME. Ce dispositif pourra par la suite être ajusté en fonction des modalités de la convention.

Les dossiers éligibles au dispositif proposé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes ne pourront pas être pris en charge dans le cadre de cette mesure.

- Favoriser les bonnes pratiques en forêt en préservant la biodiversité :

- Huiles de chaîne biodégradables :

L'utilisation de matériel et d'équipement spécifiques pour minimiser l'impact environnemental en forêt représente un surcoût pour les entreprises de travaux forestiers (ETF). Une aide départementale couvrant 100 % du surcoût entre une huile minérale classique et une huile biodégradable labellisée est proposée aux ETF pour inciter à l'utilisation d'huile biodégradable.

Bénéficiaires : ETF

- Traction animale en zones sensibles :

En zones sensibles (ex : zones humides), les interventions sylvicoles ou les travaux de débardage en traction animale permettent de limiter l'impact sur le sol, de préserver les semis et les arbres d'avenir et d'impacter faiblement la biodiversité forestière. Ces chantiers sont encouragés avec une aide forfaitaire de 200 € / jour de traction animale.

Bénéficiaires : ETF ou propriétaire publique ou privé

- Paysage et biodiversité : renforcer le rôle de la forêt

La forêt est l'une des composantes majeures des paysages de l'Ain. A la fois cœur de biodiversité et corridor écologique, les forêts structurent le territoire et permettent à de nombreuses espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter et de s'abriter.

Dans le cadre du deuxième livre blanc de la filière bois 2014-2016, les corridors forestiers d'importance départementale ont été identifiés par l'ONF et cartographiés à l'échelle 1/25000^{ième} avec l'appui du Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes. L'observatoire de la ressource forestière des montagnes de l'Ain (2015) a montré la qualité environnementale des forêts de l'Ain qu'il convient de préserver. Des pistes d'amélioration ont été soulevées quant à la sensibilité et la qualité des peuplements, sur la présence de bois morts au sol et sur pieds, sur la diversité des essences et sur la structure des peuplements.

En corrélation avec le Plan Nature 2016-2021, le Département prévoit d'accompagner des projets ciblés visant à améliorer le rôle de la forêt dans la structuration des paysages et la préservation de la biodiversité.

Les exemples suivants peuvent être considérés comme des actions contribuant à l'amélioration de la biodiversité forestière et au maintien des paysages forestiers (*liste non exhaustive*) :

- technique de préservation des sols forestiers lors de l'exploitation des bois (engins spécifiques, schéma de débardage,...),
- technique de préservation des cours d'eau et des zones humides lors de l'exploitation des bois (kit de franchissement, techniques de débardage alternatives, zones tampons,...),
- coupe de bois favorisant l'habitat forestier d'une espèce patrimoniale (ex : grand Tétras),
- technique d'exploitation favorisant le bois mort au sol (rémanent) et sur pied,
- développement d'itinéraires techniques en faveur de la futaie irrégulière,
- plantation pour aboutir à des peuplements d'essences diversifiées et adaptées aux milieux,
- intervention en faveur des lisières forestières,
- création ou restauration d'un réseau de mares ou de zones humides forestières,
- entretien et préservation des vieux peuplements à gros et très gros bois.

La mise en œuvre de ces projets pourra se traduire par des actions de formation et de sensibilisation, des opérations de démonstration ou d'expérimentation des pratiques en forêt, des investissements pour du matériel spécifique.

Bénéficiaires : Collectivités et acteurs de la filière bois

- Mobiliser un fonds départemental en cas d'attaques phytosanitaires :

Selon les aléas météorologiques et les conditions sanitaires, les forêts subissent des attaques d'insectes ou le développement de maladies qui affectent le capital forestier et mettent en péril le devenir de forêts sinistrées.

En cas de besoin, un fonds départemental peut être mobilisé pour prévenir et limiter le développement des attaques phytosanitaires. Il peut prendre en compte l'achat de pièges ou autres dispositifs de détection et l'achat de produits phytosanitaires préventifs ou curatifs à distribuer aux propriétaires forestiers privés ou publics.

Ce fonds a pour vocation d'intervenir prioritairement en préventif de manière à restreindre l'impact des attaques phytosanitaires et en curatif de manière ponctuelle pour éviter le maintien de foyers « à risque ». Les modalités seront définies annuellement selon la nature des risques sanitaires à prendre en compte.

Bénéficiaires : Collectivités et acteurs de la filière bois

- Prendre en compte le changement climatique pour la forêt :

Face à la problématique du changement climatique, il est nécessaire d'optimiser la gestion forestière des forêts privées en développant une sylviculture adaptée assurant le bon renouvellement des essences et des perspectives de production stable.

L'information et la sensibilisation des propriétaires forestiers est une étape incontournable pour prendre en compte le changement climatique dans la gestion des forêts. L'accompagnement des décisions de gestion sylvicole et le suivi des pratiques mises en

œuvre permettent d'intégrer l'enjeu du changement climatique à l'échelle des parcelles forestières.

Bénéficiaire : CRPF

- Accompagner et coordonner les initiatives forestières ayant un impact positif sur la biodiversité

L'animation de ces différentes mesures sera confiée à FIB 01.

Elle consistera notamment à :

- accompagner les ETF dans les mesures en faveur de la biodiversité,
- informer les acteurs de l'amont sur les différentes mesures du livre blanc en faveur de la biodiversité et accompagner la mise en place des actions concrètes,
- analyser la pertinence technique des dossiers, en concertation avec le Département de l'Ain,
- coordonner l'ensemble de ces actions et veiller à la cohérence entre ces dernières
- suivre et évaluer les actions, proposer le cas échéant des ajustements,
- veiller à l'articulation entre ces actions et d'autres dispositifs existants (aides régionales, AMI Avenir 01...).

- **Indicateurs**

Surface marquée en futaies irrégulières pour petits propriétaires privés

Nombre de litres d'huiles biodégradables et nombre d'entreprises concernées

Surface ayant fait l'objet de travaux en traction animale – volume de bois concernés

Nombre de jours de traction animale

Nombre de projets renforçant le rôle de la forêt dans la structuration des paysages et la préservation de la biodiversité

Superficie et nombre d'interventions de restauration de corridors forestiers

Dispositif d'action	Maître d'ouvrage – Bénéficiaire	Taux d'aide	Plafond dépense subventionnable	Conditions éligibilité
Développer des itinéraires techniques en faveur de la futaie irrégulière en forêt privée				
Marquage en futaie irrégulière	Propriétaires forestiers privés	300€ / ha	Mini 1 ha Maxi 4 ha	Document gestion durable – marquage réalisé par professionnel de l'Art (ex : ALSGF SBDR et les Sylviculteurs du Bugey)
Favoriser les bonnes pratiques en forêt et préservant la biodiversité				
Huiles biodégradables	ETF	Surcoût huile bio	100 % du surcoût pour huile bio Subvention mini : 300 € Aide max : 2 000€ / an	Entreprises répondant aux normes sociales et fiscales, ne faisant pas l'objet de procédures en cours et dont le siège social est dans l'Ain (TPE)
Chantier débardage ou travaux sylvicoles en traction animale	ETF ou propriétaires	Forfait 200 € / j	15 journées maximum /dossier	
Paysage et Biodiversité : renforcer le rôle de la forêt				
Paysage et Biodiversité : renforcer le rôle de la forêt	Collectivités et gestionnaires de milieux naturels forestiers	Jusqu'à 30%	selon les modalités définies dans le Plan Nature 2016-2021	Garantir une gestion durable du site
Mobiliser un fonds départemental en cas d'attaque phytosanitaires :				
Fonds départemental en cas d'attaques phytosanitaires	Acteurs de la filière bois	80%	Fonds annuel de 10 000€	Modalités d'intervention définies selon la situation sanitaire de la forêt
Prendre en compte le changement climatique pour la forêt				
Accompagner et mettre en œuvre des pratiques de gestion sylvicole adaptées changement climatique	CRPF	100%	défini dans le cadre de la convention conclue avec le CRPF	
Accompagner et coordonner les initiatives forestières ayant un impact positif sur la biodiversité :				
Animation action 1.3	FIB 01	100%	défini dans le cadre de la convention conclue avec FIB01	Bilan qualitatif et quantitatif/an